

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 450

présenté par
M. Besson-Moreau

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« dans l'hypothèse où »

les mots :

« lorsque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel